



Merci de compléter cette fiche d'inscription en lettres MAJUSCULES.

Adhérent mineur	Nom		Prénom		Sexe	
					<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
	Date de naissance		Nationalité			
Coordonnées	Adresse			Code Postal	Ville	
	Téléphone		Email (en lettres majuscules)			
Représentant légal	Nom		Prénom			
	Téléphone		Email (en lettres majuscules)			

Catégories (âge sportif)	Cotisation	+	Licence	Total	Ecole de Tennis		Pôle Compétition Validation Aurélien / Charte						Total
					1h par semaine	2 x 1h par semaine	2 x 1h30 par semaine	2 x 1h par semaine	3 x 1h par semaine	3 x 1h30 par semaine	Prépa mentale (optionnel)	Prépa physique (optionnel)	
Jeune (jusqu'à 2009 - 18 ans)	110 €	+	23 €	133 €	200 €	395 €	538 €	346 €	538 €	763 €	100 €	100 €	
Jeune dans cours Adultes (jusqu'à 2009 - 18 ans)	110 €	+	23 €	133 €	Appliquer le tarif étudiant								
Mini Tennis (2021 ou 2022 - 5/6 ans)	35 €	+	13 €	48 €	145 €	265 €							
Mini Tennis dans groupe Jeune (2021 ou 2022 - 5/6 ans)	35 €	+	13 €	48 €	200 €	395 €							
Offre découverte 3 mois (une fois par saison pour les ≥2013, à partir du 25/03/27)	31 €	+	4 €	35 €									
TOTAL													

Le représentant légal reconnaît que l'adhésion au Tennis Club de Villepreux entraîne l'acceptation de son règlement intérieur et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT). Il est en particulier conscient que **toute inscription est définitive** et qu'un remboursement au prorata temporis ne peut être accordé que sur la présentation d'un certificat médical mentionnant l'incapacité de pratiquer le tennis pendant une durée significative, ou en cas de force majeure (par exemple déménagement), et après examen et décision positive du bureau.

Le représentant légal reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.

Le représentant légal atteste que l'adhérent mineur a répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire santé QS-SPORT, ou s'engage dans le cas contraire à fournir un certificat médical pour que l'adhérent puisse accéder à la réservation internet et aux courts.

Le représentant légal autorise l'entraîneur et/ou l'accompagnateur à prendre toutes les dispositions nécessaires qu'exigerait l'état de santé de l'adhérent mineur en cas d'accident, s'il leur est impossible de le joindre en temps voulu.

Protection des données personnelles

L'adhésion au Tennis Club de Villepreux (le club) entraîne de facto l'adhésion du membre au Comité Départemental des Yvelines (le comité), à la ligue de tennis d'Île de France (la ligue) et à la Fédération française de tennis (la FFT). Par conséquent, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront être amenés à utiliser les données personnelles – notamment l'adresse électronique – communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale.

A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club, le comité, la ligue et la FFT. Vos nom et prénom peuvent être affichés sur le site internet de la FFT, des ligues, des comités départementaux, du club (par exemple au travers de la liste des licenciés, de la liste des classés, du palmarès des compétiteurs).

Les données personnelles nécessaires à l'adhésion au Tennis Club de Villepreux sont confidentielles. Elles ne peuvent être ni divulguées, ni cédées à des tiers, ni consultées par quiconque autre que les membres du Comité Directeur et les enseignants, et ne servent qu'à l'administration du club.

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour l'exercice de ces droits, le membre est invité à s'adresser par courriel à : tennisclubvillepreux@gmail.com ou par courrier postal au club (Tennis Club Villepreux Avenue du Général de Gaulle 78450 Villepreux). Le membre trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Le représentant légal autorise le Tennis Club de Villepreux, pour la saison 2026/2027, à utiliser l'image et/ou le prénom et/ou le nom et/ou la voix de l'adhérent mineur, sur tout type de support digital ou papier. OUI NON

Le représentant légal autorise l'adhérent mineur à sortir seul de l'enceinte du Club à la fin de son entraînement. OUI NON

Le représentant légal autorise l'adhérent mineur à emprunter les moyens de transport mis à sa disposition lors des animations organisées par le Club ou des déplacements en compétition. OUI NON

Fait à Villepreux, le

Signature du représentant légal